



Décision n° CODEP-LYO-2023-049296 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 septembre 2023 autorisant Orano Chimie-Enrichissement à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées des parcs uranifères du Tricastin (INB n° 178)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° CODEP-DRC-2016-040961 du 1^{er} décembre 2016 enregistrant l’installation nucléaire de base dénommée Parcs uranifères du Tricastin, exploitée par AREVA NC sur le site du Tricastin dans la commune de Pierrelatte (département de la Drôme) ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base

Vu l’accusé réception de l’ASN référencé CODEP-LYO-2022-013335 du 11 mars 2022 ;

Vu les demandes de compléments de l’ASN référencées CODEP-LYO-2022-018077 du 7 avril 2022, CODEP-LYO-2022-022846 du 5 mai 2022 et CODEP-LYO-2022-042183 du 2 septembre 2022 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable d’Orano Chimie-Enrichissement portant sur la modification de l’entreposage de cylindres 30B URE vides sur le parc P03, transmise par courrier TRICASTIN-22-008276 du 11 mars 2022 et l’ensemble les éléments complémentaires apportés par courriers électroniques des 22 avril 2022, 5 juillet 2022 et 19 décembre 2023,

Décide :

Article 1^{er}

Orano Chimie-Enrichissement, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 178 dans les conditions prévues par sa demande du 11 mars 2022 susvisée.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 8 septembre 2023.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
Le directeur des déchets, des installations de recherche
et du cycle,**

**Signé par
Cédric MESSIER**